

Domaine de BOUTISSAINT

CHASSE en battue saison **2018-2019**

CHEPTEL AU COMPORTEMENT SAUVAGE NE SUR NOTRE TERRITOIRE DE 1.000 HECTARES

DESCRIPTIF DE LA JOURNEE

8h30 Rendez-vous au château pour un petit-déjeuner assis sucré/salé

9h15 Consignes de tirs et sécurités, tirage au sort des places

9h45 Début de l'action de chasse. 3 battues sont réparties sur la journée.

Pause déjeuner buffet vers **13h**

Vers 14h Battues de l'après-midi

17h30 Grand cocktail au Château de Boutissaint

18h30 Présentation du tableau de chasse aux torches et flambeaux

Trompes de chasse, honneurs aux gibiers et chasseurs devant la Chapelle

PLAN DE CHASSE et CALENDRIER 2018

1 cerf tirable jusque 12 cors par journée de chasse.

Les chasseurs sont autorisés à tirer 2 animaux par battue dans le respect du plan de chasse ci-dessous et dans la limite de 4 animaux par personne et par journée.

24 fusils maximum.

Tir des laies de plus de 50 kg plein interdit et amendable.

CHASSES CERVIDES ET SANGLIERS

Plan de chasse : sangliers de moins de 50 kg, sangliers mâles de plus de 50 kg jeunes daims, faons et 1 cerf pour le groupe.

A partir du 1^{er} janvier : tir des biches.

3 battues sont organisées dans la journée.





Calendrier des battues cervidés et sangliers :

- dimanche 14 octobre 2018 ;
- dimanche 25 novembre 2018 ;
- dimanche 9 décembre 2018 ;
- dimanche 20 janvier 2019 ;
- dimanche 17 février 2019.

REDEVANCE :

Chasseurs : 650 € / jour tout compris : taxes d'abattage, repas, pièce au garde.
Un morceau de venaison offert. Accompagnateurs non tireurs : 30 €
Les trophées devront être emportés par les tireurs.

